

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 3 juin 2026 à 19 h 00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marc L. Pageau, conseiller
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Félix-Antoine Parent, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Maude Lafrenière, conseillère
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Madame Nathalie Thérien, directrice générale

Présence dans la salle : deux (2) auditeurs.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu’il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

R2606-129

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents;

Que l’ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Ouverture de la séance
0.2	Adoption de l’ordre du jour
0.3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2026
0.4	Suivi au procès-verbal
0.5	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
100 ADMINISTRATION	
100-01	Avis de motion – 2026-393 – Décrétant une dépense pour financer les travaux d’une nouvelle caserne incendie
100-02	Statut d’emploi de Marc Charbonneau
100-03	Vente de gré à gré – Terrain de pickleball
100-04	Embauche d’un coordonnateur en prévention et soutien à la direction
110 GESTION MUNICIPALE	
110-01	Quote-part – Sûreté du Québec
110-02	Soutien à l’accès universel aux pompes à insuline
110-03	Pique-nique familial – Autorisation de dépenses
110-04	Congrès ADMQ 2026 – Autorisation de participation
110-05	Congrès FQM – Autorisation de participation
110-06	Source de financement et transfert budgétaire
110-07	Nomination responsable compte de facturation
110-08	Création d’un fonds de réserve – Remplacement d’immobilisation
110-09	Sport Loisir Outaouais – Renouvellement adhésion annuelle
110-10	Autorisation d’achat – Sableuse à jet d’air
110-11	Église Saint-Raphaël – Demande de soutien financier
110-12	MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d’appui
110-13	FQM - Révision – Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

130-14 Adjudication d'un mandat à une firme d'huissier

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 mai 2026
- 130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 31 mai 2026
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 27 mai 2026
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 mai 2026
- 130-06 État des activités financières - Suivi du budget 2026

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-01 Attribution d'un contrat – Réfection chemin de la Montagne
- 300-02 Attribution contrat fauchage des chemins
- 300-03 Attribution contrat marquage des rues

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 MRC VG – Règlement 2024-391 « concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »
- 800-02 Réseau BIBLIO – Rapport financier

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2606-130

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Marc L. Pageau qu'un règlement portant le numéro 2026-393 « ***Décrétant une dépense de 3 815 000\$ et un emprunt de 3 815 000\$ afin de financer les travaux de construction d'une nouvelle caserne incendie*** » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-131

STATUT D'EMPLOI DE MARC CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Charbonneau est employé à la municipalité de Messines depuis le 15 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration lors de sa rencontre du 13 mai 2026 a accepté le rapport verbal de la directrice générale, portant sur la qualité et la connaissance de son travail et de sa ponctualité. Les membres du comité sont satisfaits du cheminement de M. Charbonneau depuis son embauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que le statut d'emploi de M. Charbonneau passe à celui de personne salariée régulière.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCORDER à l'employé, monsieur Marc Charbonneau, le statut de personne salariée régulière au sein de l'équipe des travaux publics à titre de journalier-mécanicien et par conséquent, qu'il bénéficie des dispositions applicables en vertu de la politique de rémunération du personnel du service des travaux publics 2025-2028. Que l'échelon 4 de cette politique soit applicable rétroactivement au 18 mai 2025, soit la date anniversaire de son embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-132

VENTE DE GRÉ À GRÉ – TERRAIN DE PICKLEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est propriétaire de quatre terrains de pickleball;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces infrastructures ne sont plus requises pour les besoins municipaux actuels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les déclarer excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à leur aliénation de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Messines déclare excédentaires les deux terrains de pickleball;

QUE le prix de vente soit fixé à 10 000\$ par terrain, pour un total de 20 000\$, montant jugé représentatif de la valeur retenue par le conseil municipal;

QUE la Municipalité autorise la vente de gré à gré desdits terrains à la ville de Delson pour un montant de 10 000 \$ par terrain en plus des taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-133

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR EN PRÉVENTION ET SOUTIEN À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE Madame Cathy Méconse a annoncé son départ à la retraite, créant ainsi une vacance au poste de coordonnatrice en prévention et soutien à la direction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a précédé à un processus de recrutement afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Jean-Sébastien Beaudry;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Sébastien Beaudry à titre de Coordonnateur en prévention et soutien à la direction, selon les modalités prévues à la politique de rémunération en cours

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION MUNICIPALE

R2606-134

QUOTE PART – SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité de Messines, une facture pour les services de la Sûreté du Québec, et ce, pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2026, le conseil a prévu une somme de 226 417.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2026 pour les services de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le paiement des frais pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2026, au montant de 226 417.00\$, et par conséquent, autorise le déboursé de 113 208.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2026 et le déboursé de 113 209.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-135

SOUTIEN À L'ACCÈS UNIVERSEL AUX POMPES À INSULINE

CONSIDÉRANT QUE le diabète auto-immun de l'adulte et d'autres formes de diabète insulino-dépendants sont des maladies chroniques incurables nécessitant une gestion rigoureuse et continue de la glycémie afin de prévenir des complications graves, notamment les amputations, la cécité et l'insuffisance rénale ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une pompe à insuline permet un meilleur contrôle glycémique, réduit les épisodes d'hypoglycémie sévère et améliore significativement la qualité de vie ainsi que la santé mentale des personnes atteintes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme public québécois actuel limite l'accès aux pompes à insuline selon des critères d'âge ou lié au moment du diagnostic, ce qui crée une iniquité importante pour les adultes vivant avec un diabète insulino-dépendant ;

CONSIDÉRANT QUE l'INESSS (l'institut national d'excellence en santé et en services sociaux) a recommandé, dès 2022, l'élargissement de l'accès à ces dispositifs en éliminant les restrictions d'âge ;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement dans ces technologies permet de réduire les coûts à long terme pour le système de santé en prévenant des complications nécessitant des soins coûteux ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Messines demande officiellement au gouvernement du Québec d'étendre de Programme d'accès aux pompes à insuline à l'ensemble des personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant, sans restriction d'âge ni discrimination liée au moment du diagnostic.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à

- Madame Sonia Bélanger, ministre de la Santé et des Services sociaux
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne et parrain de la pétition visant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline du Québec
- Monsieur Mathieu Lévesques, ministre de la Jeunesse et délégué aux régions
- À la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC de Papineau et aux autres municipalités afin de solliciter leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-136

PIQUE-NIQUE FAMILIAL – AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation de l'activité « Pique-nique – Famille en fête » qui aura lieu le 22 août prochain, les responsables des loisirs ont besoin d'un budget afin de faire face aux dépenses organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise un budget maximal de 2000 \$ aux responsables des loisirs de Messines pour la tenue de l'activité « Pique-nique – Famille en fête ».

QUE les sommes requises à l'application de la présente résolution proviendront du poste budgétaire 02-70191-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-137

CONGRÈS ADMQ 2026 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'ADMQ se dérouleront au Centre des congrès de Québec, du 18 au 20 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite participer au congrès.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale de participer aux assises annuelles de l'ADMQ et par conséquent, autorise les frais d'inscription et autres frais inhérents au déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-138

CONGRÈS FQM – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de la FQM se dérouleront au Centre des congrès de Québec, du 23 au 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Ronald Cross, est disponible pour participer au congrès.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L Pageau
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’AUTORISER le maire, Ronald Cross, de participer aux assises annuelles de la FQM et par conséquent, autorise les frais d’inscription et autres frais inhérents au déplacement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2606-139

SOURCE DE FINANCEMENT ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité a déjà autorisé le paiement de la facture de réparation du camion Freightliner (unité 15-115) par la résolution no 2605-117

CONSIDÉRANT QU’il a lieu de préciser la source de financement pour une portion de cette dépense;

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé de la carrière/sablière présente une partie des fonds requis à la dépense;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’effectuer des transferts budgétaires entre différents postes du grand livre (GL) afin de refléter adéquatement les dépenses encourues ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise l’affectation d’une somme de 34 000 \$ provenant du surplus de la carrière sablière pour payer une portion de la facture.

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires tel que présenté par la secrétaire-trésorière, afin d’équilibrer les dépenses du budget en cours, tel que suit à savoir.

DU	AU	MONTANT (\$)
02 92145 840	02 32000 525	8 000
03 21085 000	02 32000 525	30 000
59 11000 000	02 33000 525	34 000

QUE cette modification soit comptabilisée au budget de l’exercice en cours

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2606-140

NOMINATION RESPONSABLE COMPTE DE FACTURATION

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité fait affaire avec différents fournisseurs de services publics et de télécommunications pour ses opérations courantes, notamment Hydro-Québec, Bell Canada Global paiement et autres fournisseurs similaires;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de désigner officiellement les personnes responsables afin d’assurer la gestion, le suivi, la vérification des comptes et de la facturation auprès de ces entreprises;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Félix-Antoine Parent
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE la directrice générale et la secrétaire-trésorière soient autorisées à agir au nom de la Municipalité auprès de Bell Canada, Hydro-Québec, Global Payments ainsi que de tout autre fournisseur lié aux services de facturation, de télécommunications ou de paiement de la Municipalité;

QUE la directrice générale et la secrétaire-trésorière soient autorisées à obtenir des renseignements, effectuer le suivi des dossiers, accéder aux comptes en ligne, modifier les options d'abonnement, administrer les services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-141

CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE – REMPLACEMENT D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT que, la Municipalité a prévu un montant au budget de fonctionnement pour la création d'un fonds de réserve destiné au remplacement d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que la somme de 67 355 \$ est actuellement disponible dans le poste budgétaire du compte 02 45110 526;

CONSIDÉRANT que ce montant était spécifiquement destiné à accumuler des fonds pour l'achat d'un nouveau camion de poubelle prévu pour l'année 2031 ou 2032;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer cette somme vers un compte de réserve financière dédié à cette fin afin d'en assurer la saine gestion à long terme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise le transfert de la somme de 67 355 \$ à partir du poste budgétaire du compte 02 45110 526;

D'AFPECTER cette somme de 67 355 \$ au fonds de réserve financière spécifiquement dédié à l'achat futur d'un camion de poubelle;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer toutes les écritures comptables et les transferts de fonds nécessaires pour donner son plein effet à la présente résolution, modification soit comptabilisée au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-142

SPORT LOISIR OUTAOUAIS – RENOUELEMENT ADHÉSION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE Loisirs sport Outaouais agit à titre de partenaire régional en loisir, en sport et en plein air en Outaouais, avec pour objectif de stimuler le développement régional et de favoriser l'épanouissement des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion permet aux membres de continuer à bénéficier de services préférentiels et de tarifs avantageux, tout en renforçant le développement des activités sportives et récréatives en Outaouais

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marc L Pageau,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Messines procède au renouvellement de son adhésion au coût de 211.55\$ pour l'année 2026-2027 auprès de Loisirs sport Outaouais au afin de continuer à bénéficier des services, outils formations et occasions d'échange

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-143

AUTORISATION D'ACHAT – SABLEUSE À JET D'AIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer l'entretien et la maintenance des équipements de voirie, notamment les pelles à neige, les sableuses et autres équipements municipaux;

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un compresseur en février dernier permet désormais l'utilisation d'une sableuse au jet d'air, favorisant ainsi une plus grande autonomie du service des travaux publics et permettant de réduire les coûts liés à certains travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'une sableuse usagée était disponible au montant de 3477.99\$ taxes incluses auprès des Encans Ritchie Bros;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la dépense relative à l'acquisition d'une sableuse au jet d'air usagée au montant de 3 477,99 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense auprès des Encans Ritchie Bros.;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-144

ÉGLISE ST-RAPHAËL – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une demande de commandite de la communauté Saint-Raphaël de Messine pour contribuer au remplacement du perron principal de l'église;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à assurer la sécurité et la préservation d'un bâtiment d'intérêt pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux est de 2 249.98\$ auxquels s'ajoute une estimation de 250.00\$ pour la récupération et le remplacement de certaines composantes, pour un coût total approximatif de 2 499.98\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés par des bénévoles, réduisant ainsi les coûts associés au projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir cette initiative tout en limitant sa participation financière à 50% du coût, soit un montant de 1 250.00\$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marc L. Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil de Messines autorise le versement d'une contribution financière maximale de 1 250.00\$ pour le projet de remplacement du perron de l'église Saint-Raphaël de Messines;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-145

MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu la résolution 2026-R-AG193 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau demandant un appui à leur demande auprès de la Sûreté du Québec pour l'établissement du pôle de détention de fin de semaine au poste de la Sûreté du Québec à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le pôle de détention de fin de semaine est présentement établi au poste de la Sûreté du Québec de Mont-Laurier en ce qui a trait aux détenus rattachés au territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE maintenir une détention au sein du poste de Maniwaki réduit les délais administratifs et les coûts logistiques des escortes pour les audiences;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements de détenus monopolisent des agents pouvant être affectés à des tâches assurant la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QU'en instituant le pôle de détention au sein du poste de la Ville de Mont-Laurier, cela augmente la crainte d'une fermeture éventuelle du poste situé à Maniwaki, associé à d'autres facteurs laissant craindre un transfert de responsabilités vers Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement du pôle de détention de fin de semaine à Maniwaki génère des emplois directs et indirects;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Félix-Antoine Parent;

Il est résolu;

D'APPUYER la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande auprès de la Sûreté du Québec d'établir officiellement le pôle de détention de fin de semaine à même le poste de la Sûreté du Québec situé à Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-146

FQM – RÉVISION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles, telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106;

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-147

ADJUDICATION D'UN MANDAT À UNE FIRME D'HUISSIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a obtenu un jugement dans le dossier relatif à l'immeuble situé au 22, chemin Jolivette;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement ordonne l'exécution de travaux afin de remédier à la situation constatée sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mandater la firme d’huissiers **Bergeron Renaud Inc.**, de Gatineau, afin de procéder à l’exécution du jugement;

CONSIDÉRANT QUE l’exécution du jugement comprend notamment l’embauche d’un entrepreneur pour la démolition du bâtiment ainsi que le nettoyage complet du site;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est établi à 40 286,00 \$, plus les taxes applicables, et que ce montant n’inclut pas les honoraires professionnels, frais d’huissier et autres déboursés pouvant être engagés dans le cadre de l’exécution du jugement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Messines mandate la firme Bergeron Renaud Inc., huissiers de justice, afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution du jugement rendu relativement à l’immeuble situé au 22, chemin Jolivette;

QUE ce mandat comprenne l’embauche et la supervision de l’entrepreneur chargé de la démolition du bâtiment et du nettoyage du site;

QUE le conseil autorise une dépense de 40 286,00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux de démolition et de nettoyage, laquelle exclut les honoraires professionnels, frais d’huissier et autres déboursés liés à l’exécution du jugement;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE l’ensemble des coûts engagés dans ce dossier soient portés à la fiche du 22 chemin Jolivette, conformément au jugement et aux dispositions légales applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2606-148

PRÉSENTATION DU JOURNAL DES ACHATS – COMPTES DUS AU 31 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’ADOPTER le journal des achats des comptes dus au 31 mai 2026, tel que déposé et par conséquent, d’autoriser leur paiement, pour la somme de 228 904,67 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2606-149

PRÉSENTATION DU JOURNAL DES ACHATS – COMPTES PAYÉS AU 31 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marc L Pageau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le journal des achats des comptes payés, tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026, pour la somme de 123 723,29 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-150

PRÉSENTATION DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER les salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026, dont ceux-ci représentent la somme de 88 381.43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-151

RAPPORT DE LA DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 27 MAI 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, la directrice générale - greffière a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses de la directrice générale - greffière a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par la directrice générale – greffière tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026, dont celui-ci représente une somme de 16 755,15 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2606-152

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT – RÉFECTION CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines désire recevoir des services professionnels pour la complétion des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Montagne Noire sur une longueur approximative de 3 400 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme Équipe Laurence inc. a soumis à la Municipalité une offre de services no OS-14267, datée du 21 mai 2026, concernant le projet 268-0002 - AVENANT - Réfection chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend notamment les services de plans et devis, les démarches d'autorisations ministérielles selon les résultats de la caractérisation du site, l'accompagnement pour l'appel d'offres, la surveillance bureau et la surveillance chantier;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'offre s'élevé a 86 945,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter cette offre de services;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal attribue a Équipe Laurence inc. le contrat de services professionnels relatif a la réfection d'une partie du chemin de la Montagne Noire, selon les termes et conditions de l'offre de services OS-14267 datée du 21 mai 2026, pour un montant total de 86 945,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-153

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Service ADL inc. » située au 121 de la Collins à Maniwaki a fait parvenir, à la Municipalité de Messines, une offre de services pour les travaux d'entretien des abords des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu l'offre de services de l'entreprise Service ADL Inc., en date du 1^{er} juin 2026, au montant de 4 600.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité de membres présents;

D'AUTORISER la directrice générale à engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2026;

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise de monsieur André Lyrette (Services ADL inc.), le tout au coût de 4 600.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-154

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE MARQUAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de refaire des travaux de marquage (lignes d'arrêts blanches, traverses de piétons blanches, flèches sur dos d'âne jaune, ligne centrale et de côté), sur le réseau routier municipal, et ce pour la sécurité des conducteurs et piétons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité l'entreprise Service ADL, de Maniwaki afin d'obtenir une offre de services selon la liste des besoins fournie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Services ADL de Maniwaki pour des travaux de marquage de lignes, pour la somme de 4 230.00\$, en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-155

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, offre un soutien financier aux projets favorisant la participation sociale et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines souhaite améliorer l'accessibilité et le confort de la salle utilisée par les aînés, notamment par les membres du Club de l'Âge d'Or de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise, entre autres :

- au remplacement du frigo et du lavabo;
- à la mise à niveau du système audio de la salle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est aligné sur les objectifs municipaux de soutien à la communauté et de promotion de l'inclusion des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Maude Lafrenière,
Il est résolu;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de réaliser le projet de revitalisation au centre multiculturel de Messines;

D'AUTORISER madame Nathalie Thérien, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Messines, toute entente ou tout document nécessaire à la présentation, au suivi et à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2606-156

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE DE VIDANGE SEPTIQUE SUR LES ILES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son programme de vidange des boues septiques, la Municipalité de Messines doit procéder à la vidange du système septique de 17 propriétés situées sur les différentes îles du lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cette procédure, la municipalité doit faire appel à l'entreprise Franstep qui sont en mesure de fournir une barge équipée d'un réservoir;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Franstep a fait parvenir à la Municipalité la soumission numéro FSSM2026-180 au montant de 23 150.22 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce service seront perçues des propriétaires bénéficiaires du service de vidange effectué sur leur propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Félix-Antoine Parent;
Il est résolu;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Franstep pour le service d'une barge lors des procédures de vidanges des boues septiques des propriétés situées sur les îles du lac Blue Sea conformément à l'offre de service # FSSM2026-180;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2606-157

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19h37

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Directrice générale - greffière

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Nathalie Thérien directrice générale – greffière de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Nathalie Thérien,
Directrice générale